

## Foire aux questions

### Appel à candidatures pour la création de dispositifs d'emploi accompagné en Occitanie

Cette foire aux questions sera réactualisée au fil des questions reçues jusqu'à l'échéance de dépôt des candidatures, soit le 16 septembre 2019.

**Question 1.** Le budget de 320 255 euros de l'avis d'appel à candidatures est-il pour une année pleine ou pour un mois de financement pour 2019 ?

**Réponse :** Cette enveloppe budgétaire est valable pour 12 mois de fonctionnement pour l'ensemble des projets, il est précisé à ce titre qu'un effort de redéploiement est demandé aux candidats.

**Question 2.** Une répartition financière par lots a-t-elle été mise en place ?

**Réponse :** Le calibrage financier se fera ultérieurement.

**Question 3.** Est-il prévu une répartition financière par département à l'intérieur d'un même lot ?

**Réponse :** Chaque projet déposé doit faire apparaître le budget nécessaire à son fonctionnement. Un promoteur peut déposer un unique projet qui recouvre plusieurs départements (cf les 4 lots définis p3). Dans ce cas, le promoteur précise la demande budgétaire globale pour le lot concerné et il distingue le budget nécessaire à chaque département dudit lot.

**Question 4.** Demande de précisions sur le point 2.4.3 « Organisation d'une réponse de proximité » du dossier de candidature ? Que devons-nous décrire exactement ? Est-ce une synthèse des points suivants qui sont détaillés ?

**Réponse :** Ce point consiste pour le candidat à présenter les modalités d'intervention des professionnels coordonnant le parcours d'insertion et de maintien des travailleurs en situation de handicap.

Il s'agit de présenter les éventuels lieux d'accueil et de permanence, les modalités de déplacement, les relais territoriaux particulièrement dans le cadre de candidature déposée sur un territoire géographiquement élargi, notamment pour un lot de plusieurs départements.

**Question 5.** Outre la dotation, qui ne couvrira pas l'ensemble des besoins d'accompagnement, le candidat doit-il prévoir :

- Des mises à dispositions, qui ne seraient pas « facturées » intégralement au dispositif, mais bien issues de l'effort d'efficience de chacun des participants
- Ou des engagements de redéploiements des budgets existants ?



**Réponse** : Les deux possibilités sont envisageables et la commission de sélection analysera les efforts mobilisés par les candidats, qu'il s'agisse de redéploiements budgétaires ou de mises à disposition de moyens techniques, humains ou matériels.